

(Suite de la page 1) La dernière proposition de la collectivité (septembre 2012, soit 3 ans après la promesse...) était une compensation à hauteur de 20 €/mois ! SUD s'est indigné, précisant que les agents attendaient leur dû et ne réclamaient pas l'aumône. En effet, la proposition de l'Administration revient à « offrir » un euro par jour travaillé. De notre avis, un euro ne peut compenser la pénibilité des horaires qui engendrent fatigue, stress et parfois dépenses de transport supplémentaires. Pour SUD cette proposition est une insulte !

Quant aux agents des CCAS, rien ne se décidera sans la présence du Directeur. Et comme le Directeur n'est pour le moment pas invité à participer aux négociations ...

Et quid des agents partis en retraite entre septembre 2009 et septembre 2012 ? Pour eux, tout est définitivement perdu ! C'est injuste !

Lors de la dernière réunion, SUD a fait la proposition suivante :

- de septembre à décembre 2009 : 20 €
- Pour 2010 : 30 €
- Pour 2011 : 40 €
- A partir de janvier 2012 : 50 €

Ce compromis nous paraît acceptable, et surtout, avec notre proposition, nous donnons à la Directrice de l'enfance et jeunesse, l'opportunité de tenir la promesse qu'elle a faite à ses agents. Cette proposition représente en moyenne un arriéré à percevoir de 1400 € par agent, et 560 € pour les agents qui peuvent prétendre à la prime sur 4 mois/année.

Les agents concernés ne peuvent plus attendre !

Qui paie ses dettes s'enrichit ...

Dimanche 30 septembre à l'appel de Solidaires (SUD), du Front de gauche, de quelques fédérations de la CGT, et d'associations, nous étions plus de 80.000 personnes à Paris pour dire non au traité Européen que F.HOLLANDE s'apprête à signer. 80.000 personnes à Paris et pas un mot dans les médias comme si c'était normal que 80.000 personnes marchent dans les rues de Paris le dimanche ?! Ce jour-là ce n'était justement pas comme un jour de grève dans la semaine. Les personnes qui se sont déplacés venus du Sud, du Nord, de l'Est et de l'Ouest ont laissé leur famille, cela leur a coûté de l'argent, l'effort est considérable, ils ont sacrifié un dimanche, un jour de repos. Mais pas un mot dans les médias, pourquoi ? Nous tenions à écrire cela car il ne faut pas oublier, il ne faut pas que ce 30 septembre soit passé sous silence.



La retraite à 60 ans, c'est pour novembre 2012 ? Le décret relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension est paru le 2 juillet 2012 (Décret 2012-847). Pour autant, la réforme des retraites de 2010 portant progressivement l'âge de la retraite de 60 à 62 ans n'est pas abrogée !



Ce décret dernièrement paru ouvre la possibilité d'une retraite anticipée à 60 ans pour les agents ayant débuté avant l'âge de 20 ans (et non plus 18= et justifiant de 164 trimestres pour la génération née en 1952, 165 pour celle née en 1953, 166 pour les suivantes. Sont pris en compte, les services à temps plein ou à temps partiel, ainsi que les périodes d'activité cotisées dans d'autres régimes. Sont exclus du décompte, les trimestres obtenus par bonification (enfant nés avant 2004), ainsi que les trimestres de majoration d'assurance (ex : enfant handicapé).

Les périodes non travaillées ne sont pas comptabilisées (Disponibilité, congé parental).

Concernant les périodes de service national, ou maternité/maladie/accident du travail, elles ne seront prises en compte que pour une durée limitée à 4 trimestres pour chacune de ces deux catégories.